



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

Délibération N°53/2024

Acceptation de dons au profit du Centre Communal d'Action Sociale

710

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 9 octobre 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET, Nadine TOUTAIN, Philippe VISERY.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Carine GENTIL, Josette MARTIN, Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMIN, Nadine CHOLIN, Marie-Christine RUTKOWSKI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

La présente délibération a pour objet d'accepter deux dons destinés à soutenir l'organisation de la Marche Octobre Rose et notamment l'achat des équipements remis aux participants au moment de l'inscription. Cet événement, visant à sensibiliser la population à la lutte contre le cancer du sein, bénéficie du soutien de deux partenaires locaux.

1. **La société GEDIA**, a décidé de contribuer à cette action par un **don de 3 000 €**.
2. **L'Habitat Drouais** a également décidé de soutenir l'organisation de la manifestation avec un **don de 2 000 €**.

Ces deux contributions d'un montant total de **5 000 €**, seront destinées à couvrir l'achat des ponchos. Je vous propose de bien vouloir :

- ✓ Accepter ces dons,
- ✓ Approuver l'encaissement de ces recettes sur le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR

- ✓ **Accepte** ces dons,
- ✓ **Approuve** l'encaissement de ces recettes sur le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Accusé de réception en préfecture 028-262800584-20241018-53-2024-DE Date de télétransmission : 23/10/2024 Date de réception préfecture : 23/10/2024
--

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président
du Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 23/10/2024

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20241018-53-2024-DE
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024